



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2022

N° C22_09_2022_05 - Reprise des résultats du budget assainissement de la ville de Celles-sur-Belle (annexe)

Annexe(s) :

- *Convention de reprise des résultats assainissement avec la commune Celle-sur-Belle*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	70	9	79	11

Pour : 79	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 16 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BELAUD Bernard, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHOURET Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DUPIN Jacques, DURAND François, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRANDIN Bernard, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, BOUCHETA Jamila, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

ARCHIMBAUD Guénaëlle (pouvoir donné à POINAS Sylviane), BARILLOT Dorick (pouvoir donné à MERCIER Sébastien), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), CHARTIER Bernard (pouvoir donné à GUERY Patrice), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à TROCHON Patrick), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à DUPIN Jacques), SUIRE Catherine (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), VALERY Nicolas (pouvoir donné à ROUXEL Patricia)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BERTON Jacques, FERRÉ Nicolas, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas RAGOT

Reprise des résultats du budget assainissement de la ville de Celles-sur-Belle (annexe)

Annexe(s) :

- *Convention de reprise des résultats assainissement avec la commune Celle-sur-Belle*

La compétence assainissement collectif est exercée par la communauté de communes Mellois en Poitou depuis le 1er janvier 2018 sur la commune de Celles-sur-Belle.

Les articles L. 5211-5 et L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient que le transfert de compétence relevant d'un service public industriel et commercial à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) entraîne la mise à disposition à titre obligatoire des immobilisations nécessaires à l'exercice du service, ainsi que des droits et obligations y afférents, en particulier les emprunts.

La circulaire de la direction générale de la comptabilité publique et de la direction générale des collectivités territoriales (L'intercommunalité après la loi du 12 juillet 1999, actualisée le 2 juillet 2001, chapitre 1-3-5, page 17) prévoit la possibilité de transfert des excédents et des déficits à l'EPCI sur la base de délibérations concordantes.

L'activité industrielle et commerciale relative à l'exercice de cette compétence était retracée dans un budget annexe dédié par la commune de Celles-sur-Belle. Le compte administratif 2017 présente les résultats cumulés suivants :

- Section de fonctionnement : + 142 834,67 €
- Section d'investissement : - 20 269,57 €

Compte tenu des investissements engagés par la commune de Celles-sur-Belle avant le transfert de compétences, en particulier l'audit patrimonial, des investissements que la communauté de communes Mellois en Poitou a dû porter depuis la prise de compétence et ceux qu'il va convenir de faire à l'avenir pour assurer la pérennité des installations et la fourniture d'un service public de qualité, la commune de Celles-sur-Belle transfère à la communauté de communes le montant total en fonctionnement de 110 917,67 €.

La communauté de communes reversera à la commune de Celles sur Belle le montant total en investissement de 20 269,57 €.

Vu les articles L 5211-5 et L 5211-17 du CGCT,

Vu l'avis de la commission des finances du 31 août 2022,

Vu l'avis du conseil d'exploitation assainissement collectif et non collectif du 6 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le Président à signer la convention annexée à la présente délibération et tous documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET